

# LA NATION

## journal vaudois



Fondée en 1931, la Nation est le journal bimensuel de la Ligue vaudoise, mouvement politique hors partis voué au bien commun du Pays de Vaud.

Le numéro: 3 fr. 50. Abonnement annuel: 80 francs; gymnasiens, apprentis et étudiants: 35 francs; payable au compte de chèques postaux 10-4772-4

### L'usage de la liberté d'expression

Du grand débat d'il y a un mois sur la liberté d'expression, trois images contradictoires nous restent. La première est celle des anarchistes professionnels de *Charlie Hebdo* placés sous la haute protection des *flics* dont ils se moquent tout au long de l'année. La seconde, c'est les vingt dernières minutes du débat d'*Infrarouge* consacré à la liberté d'expression, où tout le monde coupait la parole à tout le monde et n'écoutait personne. La troisième, enfin, c'est l'image de ces foules musulmanes ivres de fureur contre un film et des caricatures qu'elles n'avaient pas vus.

Comme journal d'opposition, nous profitons depuis des décennies de la liberté d'expression. Pour autant, nous n'en faisons pas un absolu. Durant la guerre, *La Nation* n'a pas contesté la censure étatique, qu'elle considérait comme un mal nécessaire imposé par la préservation de l'indépendance de la Suisse. Dans un pays occupé, en effet, la liberté d'expression perd son sens, toute publication autorisée par l'occupant étant suspecte d'alignement. Nous nous sommes en revanche opposés à l'article 261 bis du Code pénal suisse qui, par la bande de la répression pénale du racisme, introduisait le principe du délit d'opinion dans notre ordre juridique.

Mais la liberté d'expression, forme extérieure de la liberté de pensée, n'a de sens que si elle se donne explicitement pour fin la recherche de la vérité.

Or, la vérité ne saute pas toujours aux yeux dans une lumineuse évidence, c'est le moins qu'on puisse dire. C'est particulièrement le cas de la politique, domaine du clair-obscur où tout est mêlé d'équivoque, d'idéologies proclamées et d'intérêts tus. Il est donc préférable que les idées les plus absurdes ou douteuses puissent être exprimées. Une contestation publique permet mieux de démontrer leur fausseté que la censure, laquelle fait automatiquement soupçonner la dissimulation des uns et la persécution des autres.

Les mœurs publiques imposent toutefois des limites psychologiques et

morales à l'expression, si profondes qu'elles ne sont pas toujours conscientes. On en paie durement la transgression.

*Charlie Hebdo* se veut le héraut de la liberté d'expression. Cet hebdomadaire s'inscrit dans la mouvance républicaine d'un anticléricalisme militant. Ses rédacteurs et dessinateurs, comme le rappelle la pétition de soutien à eux-mêmes qu'ils viennent de lancer, ne disent sur Allah, Mahomet et les imams que ce qu'ils ont toujours dit sur Dieu, le Pape et les prêtres. En ceci, ils sont cohérents, même si leurs propos sur la religion témoignent d'une ignorance et d'une malveillance vertigineuses.

Il arrive que la vérité doive être exprimée avec brutalité, de manière à briser les routines de pensées et parvenir à la conscience des lecteurs. En cela, le recours aux simplifications du pamphlet ou de la caricature est légitime et n'appelle pas la censure.

Mais *Charlie* va plus loin. Pour ses collaborateurs, la liberté d'expression se suffit à elle-même. Elle constitue un privilège illimité et inaliénable qu'ils revendiquent sans nuance ni réserve. Le souci de la vérité devient marginal, le but principal étant la provocation elle-même, et le spectacle des réactions qu'elle déclenche.

Par commodité, *Charlie* pose comme hypothèse que le public est rationnel et maître de ses réactions. Le provocateur n'est donc pour rien dans les dégâts, troubles publics, manifestations collectives de haine et meurtres que ses provocations déclenchent.

Dès lors, on provoque pour que les gens s'indignent. Quand ils ne s'indignent pas, on dénonce leur avachissement. Et quand ils s'indignent, on s'indigne soi-même – avec une délectation perverse – de leur indignation. Et si certains s'indignent à coups de bombes et d'attentats, cela signifie qu'on avait vraiment raison de les provoquer. Cette attitude révèle chez nos anarchistes un fond inconscient de moralisme sectaire qui donne à penser.

Comme disait Barrigue à l'émission mentionnée, jouir de la liberté

d'expression n'empêche pas de réfléchir. Oui: que veut-on? qui vise-t-on? comment le faire efficacement? et quels seront les effets secondaires? ne risquent-ils pas de devenir les effets principaux et de détourner l'attention de l'essentiel? Les pamphlétaires et les caricaturistes ne sauraient se dispenser de ces réflexions élémentaires.

Est-ce à dire qu'ils doivent mettre plume et crayon en poche quand les questions deviennent délicates, quand les passions s'allument et que les pressions se font lourdes? Nous croyons au contraire qu'il doivent d'autant plus écrire et dessiner. A la limite, si le bien commun l'exige d'évidence et d'urgence, ils doivent s'exprimer même au risque de leur peau. C'est l'honneur du métier, la pierre de touche de leur déontologie. Les auteurs des *samizdats* obéissaient à une nécessité impérieuse quand ils publiaient leurs écrits interdits par le régime soviétique. Poursuivis et emprisonnés, ils n'en restaient pas moins des hommes libres par les vérités qu'ils exprimaient.

A un niveau infiniment moindre, tout rédacteur de *La Nation* sait qu'il peut lui arriver de devoir écrire un article qui écornera sa réputation aux

yeux de ceux qui aiment barboter dans les idées reçues. C'est la contrepartie de la liberté d'expression.

Mais il ne s'agit pas seulement de dire les choses, il s'agit de convaincre. Il s'agit aussi de ne pas rendre odieuse ou ridicule la part de vérité qu'on veut transmettre. Et c'est là que le polémiste ou le dessinateur de presse doit faire montre d'une perspicacité, d'une invention et d'une maîtrise redoublées dans sa mise en lumière des contradictions, des mensonges, des rodomontades et des lâchetés.

Et c'est là que les meilleurs expriment la quintessence de leur art. Mix et Remix dessine deux barbus dont l'un déclare (je cite de mémoire): «Certains imams disent qu'Allah est contre les attentats.» Et l'autre de lui rétorquer: «Allah est un mou!» Ou, du même auteur, ce musulman «modéré» qui proclame qu'«Allah est modérément grand». Dans le *Canard enchaîné* du 19 septembre, Pétillon représente quelques membres d'Al-Qaïda hilares devant une télévision: «Voilà une provocation qui dépasse nos espérances.» Ni bête ni méchant, juste un carton plein.

OLIVIER DELACRÉTAZ

#### «Noces»

Le cinéaste français Philippe Béziat, qui a déjà tourné plusieurs films touchant à la musique, vient de réaliser une œuvre intitulée *Noces*, consacrée à l'opéra-ballet de Ramuz et Stravinsky. Malgré un début un peu chancelant et quelques approximations, c'est un film fort intéressant et dans l'ensemble réussi. On y suit la préparation d'un concert-spectacle dévolu aux *Noces*, que les divers interprètes s'approprient progressivement, en même temps qu'est rappelé le processus de création de l'œuvre, datée de 1916, principalement sur la base des *Souvenirs sur Igor Stravinsky* publiés par Ramuz en 1929. Ce cheminement en contrepoint est stimulant.

Les interprètes sont lyonnais, mais le cinéaste ne manque pas de situer l'action en pays vaudois, avec de belles vues du Léman et de ses rivages. Il nous fait bien pénétrer dans ce chef-d'œuvre, d'ailleurs représenté intégralement à la fin du film; et cela en unissant dans un même espace scénique les chanteurs-acteurs-danseurs et les instrumentistes (quatre pianos et percussions), selon le vœu de Stravinsky que Diaghilev n'a pas suivi lors de la création parisienne.

*Noces* est une œuvre puissamment originale. Ramuz en a ciselé le texte, dans sa saveur paysanne, en calquant soigneusement ses accents sur ceux de textes russes proposés par Stravinsky.

Le compositeur a su combiner des rythmes d'une modernité trépidante avec des inflexions mélodiques d'une simplicité qui semble venue du fond des âges de la Russie éternelle.

Le film de Béziat n'est apparemment guère destiné au circuit commercial des salles obscures. Il a été présenté, dans le registre «art et essai», dans quelques cinémas vaudois et sera encore projeté le 2 novembre à 20h45 au City-Pully (si le cœur vous en dit et si *La Nation* arrive à temps dans votre boîte aux lettres...). Il sera aussi diffusé par la Télévision suisse romande d'ici à la fin de l'année, à une date encore inconnue.

Cette réalisation offre aussi l'occasion de lire ou de relire les *Souvenirs sur Igor Stravinsky*, dont la septantaine de pages combine, avec un équilibre parfait et sur un ton chaleureux, le portrait substantiel du compositeur, une chronique de la genèse des trois œuvres communes (*Renard*, *Noces*, *L'histoire du soldat*; le chapitre sur *Noces* est jubilatoire!), le reflet d'une amitié, l'évocation de notre terre où les deux hommes marchèrent beaucoup et burent passablement, et un art poétique tournant, pour tous deux, autour de la recherche de l'élémentaire qu'il s'agit, pour l'artiste, d'identifier, de transcrire et de magnifier.

J.-F. CAVIN

#### Entretiens du mercredi

Ces entretiens ont lieu le mercredi à 20h00 dans nos locaux de la Place Grand-Saint-Jean 1 à Lausanne. L'entrée est libre.

Prochains rendez-vous:

**7 novembre:** Crêt-Bérard: bilan d'un ministère au service de l'Eglise et du Pays, avec **Pierre-André Pouly**, pasteur et ancien résident de Crêt-Bérard.

**14 novembre:** Etre fédéraliste en 2012, discussion emmenée par **Olivier Delacrétaz**, président de la Ligue vaudoise.

**28 novembre:** Le principe de la subsidiarité active, avec **Natacha Litzistorf**, vice-présidente (Les Verts) du Conseil communal lausannois.

## Les actionnaires face aux rémunérations abusives

Les rémunérations indécentes que s'octroient quelques dirigeants de grandes sociétés ont poussé le Schaffhouseois Thomas Minder, chef d'entreprise lui-même et d'autant plus crédible, à lancer et à faire aboutir, en justicier solitaire, une initiative populaire fédérale interdisant certaines pratiques et soumettant d'autres au contrôle de l'assemblée générale des actionnaires. Sa démarche, fort pointilleuse, a néanmoins de fortes chances de triompher; elle embarrasse l'officialité, qui lui oppose un contre-projet indirect renforçant surtout les droits des actionnaires en matière de rémunération des administrateurs et de la direction. Car c'est dans ce sens que va la réponse libérale classique, récemment résumée par l'organisation faïtière *Economie suisse*: *L'économie condamne les excès en matière de rémunération et reconnaît que des mesures s'imposent. C'est aux propriétaires des entreprises qu'il appartient de régler cette question. «Economie suisse» s'engage donc pour un renforcement équilibré et réfléchi des droits des actionnaires [...], raison pour laquelle elle soutient le contre-projet élaboré par le parlement.*

Mais, dans *Le Temps* du 2 octobre, MM. Jean-Luc Chenux et Edgar Philippin, avocats et professeurs de droit commercial, se démarquent de cette «orthodoxie» en montrant que les

actionnaires des sociétés cotées en bourse sont loin d'être sensibles par définition aux intérêts de l'entreprise conçus à long terme, à son image, à sa politique sociale, voire à son éthique. Car les actionnaires, qu'il s'agisse de spéculateurs individuels ou d'investisseurs institutionnels, sont souvent les agents d'un négoce à court terme, branché sur l'activisme boursier et orienté vers le rendement immédiat du capital. Les auteurs indiquent, à propos de cette volatilité des rapports de propriété: *Aujourd'hui, l'actionnaire l'est en moyenne pour une durée de six mois, voire pour une milliseconde à l'heure des ordres éclair. Et pour ces actionnaires d'un instant ou d'une saison, la préoccupation ne tient pas tant dans la quotité de la rémunération (surtout lorsqu'elle représente des frais de gestion résiduels au regard de la performance globale), que dans le risque de voir la direction privilégier ses propres intérêts au détriment de l'investisseur. La parade a longtemps consisté à aligner les intérêts des dirigeants sur ceux des investisseurs, et ce en servant une rémunération fondée largement sur les actions et options. Dans les faits, ces mécanismes d'intéressement ont suscité à la fois une augmentation des rémunérations et un raccourcissement de la durée de fonction, soit une forte pression sur la performance à court terme.*

Pour les sociétés cotées en bourse au capital éparpillé en des milliers de mains (la situation est différente pour les sociétés, familiales ou autres, dont l'actionnariat est concentré), l'idée que le détenteur des titres de propriété adopte de ce fait un comportement de propriétaire sensible aux intérêts durables, matériels et moraux de son entreprise est une fiction. Il faut bien plutôt le considérer comme un bailleur de fonds, qui prend un risque certain et peut donc légitimement prétendre à sa part de profit, mais à qui il est vain, voire néfaste, de conférer trop de droits dans la conduite de l'entreprise. Même les groupes d'actionnaires à vocation éthique ne parviennent guère à instaurer une «gouvernance» de bon aloi par la voie des assemblées générales.

MM. Chenux et Philippin suggèrent quelques pistes pour améliorer la situation. L'une pourrait consister à lier certains droits sociaux ou patrimoniaux à la durée de détention des titres. Ainsi, de grands émetteurs français tels qu'EDF, L'Oréal ou le Crédit

*Agricole ont redécouvert les vertus du dividende majoré conditionné à l'inscription nominative des actions depuis deux ans au moins.* Une autre idée serait de créer des comités d'actionnaires qui, mieux que lors de l'assemblée générale, pourraient dialoguer avec la direction pour se forger une conviction ou procéder à des échanges de vues approfondis. (Mais feraient-ils mieux que les commissions du personnel, souvent peu efficaces si elles ne s'appuient pas sur l'armature d'un syndicat?)

Les doutes formulés, à juste titre, par MM. Chenux et Philippin sur la capacité des actionnaires à bien régler le problème des rémunérations nourrissent utilement le débat, mais n'entraînent pas l'approbation de l'initiative Minder, sur laquelle notre journal reviendra le moment venu. Si les excès de quelques stars des affaires appellent la réprobation, ont-ils d'ailleurs de l'importance pour l'économie générale?

JEAN-FRANÇOIS CAVIN

### Une maigre votation cantonale

Le calendrier des votations populaires offre parfois des objets importants. Le scrutin cantonal du 25 novembre prochain n'entre certes pas dans cette catégorie.

Outre le référendum fédéral (modification de la loi sur les épizooties), une modification de la Constitution vaudoise est soumise au vote du peuple. Il s'agit d'une modification de terminologie des articles 74 et 142 de la Constitution du Canton de Vaud du 14 avril 2003.

Ces changements concernent la définition du corps électoral (cantonal et communal) et ils découlent de l'entrée en vigueur, le 1<sup>er</sup> janvier 2013, du nouveau droit fédéral en matière de protection de l'adulte et de l'enfant.

L'article 74 alinéa premier de la Constitution cantonale de 2003 a la teneur actuelle suivante:

*Font partie du corps électoral cantonal les Suissesses et les Suisses domiciliés dans le canton qui sont âgés de dix-huit ans révolus et ne sont pas interdits pour cause de maladie mentale ou de faiblesse d'esprit.*

La modification de cet alinéa, telle qu'elle est parue dans la *Feuille des avis officiels* vaudoise du 26 juin 2012, est proposée dans la nouvelle teneur suivante (nous respectons l'orthographe originale):

*Font partie du corps électoral cantonal les Suissesse (sic) et les Suisses domiciliés dans le canton qui sont âgés de dix-huit ans révolus et ne sont pas protégée (re-sic) par une curatelle de portée générale ou un mandat pour cause d'incapacité, en raison d'une incapacité durable de discernement.*

Notons en passant que l'enseignement renouvelé du français fait des ravages partout, même dans les publications officielles...

La modification de l'article 142 est du même ordre et elle concerne la définition du corps électoral communal.

Sur le fond, les modifications proposées découlent d'une adaptation normale du droit cantonal au droit fédéral, et nous ne voyons pas de raison de nous y opposer.

#### Concluons toutefois par trois remarques:

1. Notre journal avait relevé, avant la votation populaire sur la nouvelle Constitution cantonale, le caractère trop détaillé du texte, qui risquait d'entraîner des modifications fréquentes, y compris sur des points de détail.
2. La révision du droit fédéral sur la protection de l'adulte et de l'enfant – qui contient par ailleurs des modifications bienvenues – est un bel exemple de l'influence grandissante du langage «politiquement correct». Le terme de «tutelle» est banni, remplacé par divers degrés de curatelle. La «maladie mentale» et la «faiblesse d'esprit», comme l'«ivrognerie» ou la «prodigalité», n'ont plus leur place dans les textes juridiques modernes.
3. On peut parier que le taux de participation du corps électoral vaudois (et suisse) sera très faible au soir du 25 novembre. Pourquoi ne pas avoir reporté ces deux objets en mars 2013?

A. ROCHAT

### Revue de presse

#### Municipal socialiste reconverti

Avec la verve acide qui le caractérise, l'avocat genevois Charles Poncet adresse dans *L'Hebdo* du 18 octobre une «Lettre ouverte à Grégoire Junod», le municipal socialiste qui a pris récemment la direction de la police municipale lausannoise:

*[...] La gauche est viscéralement réticente à l'exercice de l'autorité et à celui de la répression. Vous tenez les truands pour des victimes: la société capitaliste étant injuste dans son principe même, elle génère des délinquants. La «rente» étant l'apanage de privilégiés, il est normal et même souhaitable que les damnés de la terre se révoltent. Le vrai crime, c'est la propriété, inacceptable privilège d'une minorité et vos prédécesseurs inventèrent l'euphémisme succulent de «reprise individuelle» pour désigner ce que nous appelons le vol.*

*[...] Vous voici donc contraint de réprimer – à contrecœur, je le sens – ou d'être tantôt emporté par l'ire populaire. Votre silencieuse palinodie d'abjuration de toutes les fariboles sociales démocrates au profit de la matraque et des menottes, me plonge dans un bonheur indicible. L'idée d'un socialiste contraint par le peuple à une politique de droite m'est délectable, mais soyons charitables: saint Luc nous enseigne qu'il est plus de joie au paradis pour un pécheur repentant que pour 99 justes y entrant. Soyez le bienvenu, Monsieur.*

Parmi les militants socialistes, un certain nombre de post-soixante-huitards ne doivent pas voir d'un bon œil la fermeté que l'on prête au nouveau chef de la police. Qu'ils se rassurent. M. Junod parviendra peut-être à résoudre le problème des nuits lausannoises agitées. Mais en ce qui concerne l'insécurité, les braquages et cambriolages, le trafic de drogue, n'attendons pas des merveilles. Effectifs policiers insuffisants, prisons surpeuplées, code pénal inadapté, code de procédure pénale compliquant la tâche de la police, libre circulation de personnes (et des malfaiteurs), contrôles douaniers sporadiques, loi sur l'asile qui est un appel d'air permanent pour que les malfrats du monde entier viennent exercer leurs talents en Suisse:

quel municipal de police pourrait surmonter de tels obstacles?

E. J.

#### Rosebud

*Que le Conseil d'Etat prenne son courage à deux mains et réalise maintenant, sans le dénaturer, le projet proposé.*

Anticonstitutionnelle, cette exhortation est lancée par Xavier Koeb (24 heures du 26 octobre).

S'il n'est plus député, M. Koeb est resté architecte.

Ph. R.

#### Haro sur le baudet!

C'est le titre d'un article de Suzette Sandoz, publié le 21 octobre par *lesobservateurs.ch*, dont voici l'essentiel:

*N'avez-vous pas l'impression de vivre, dans les relations actuelles UE-Suisse, une mise en scène de la merveilleuse fable de La Fontaine «les animaux malades de la peste»? La catastrophe économique et financière engendrée malheureusement par les membres de l'UE et surtout dans la zone euro et qui ressemble fort à une pandémie mortelle les oblige à chercher un bouc émissaire, car personne n'aime être confronté à ses propres responsabilités dans un malheur [...].*

*Saurons-nous ne pas accepter d'être le baudet de la fable et résister aux menaces et chantage de certains représentants de l'UE qui pratiquent un jeu parfaitement compréhensible dans la situation de honte et de détresse de l'Union, mais totalement incompatible avec un prix Nobel de la Paix que des farceurs internationaux viennent de lui attribuer?*

*Au cœur de l'Europe, notre Pays ne saurait prétendre échapper complètement à la débâcle de l'UE et surtout pas s'en réjouir, car elle met en cause la paix sociale. Mais il importe que notre Conseil fédéral ne cède pas à tous les bien-pensants de Bruxelles ni aux derniers eurturbos helvétiques qui sévissent dans les médias si nous voulons éviter de jouer «le baudet» de la fable.*

La faiblesse actuelle du Conseil fédéral apparaît peu encourageante à cet égard.

Ph. R.

## LA NATION

Rédacteur responsable:  
Jean-Blaise Rochat

Rédaction et administration:  
Place Grand-Saint-Jean 1  
Case postale 6724, 1002 Lausanne  
Tél. 021 312 19 14 (de 8h - 10h)  
Fax 021 312 67 14

Internet: [www.ligue-vaudoise.ch](http://www.ligue-vaudoise.ch)  
Courriel: [courrier@ligue-vaudoise.ch](mailto:courrier@ligue-vaudoise.ch)

ICM Imprimerie Carrara, Morges

## Les animaux malades de la loi

Les épizooties sont à l'animal ce que les épidémies sont à l'homme. Ces maladies qui atteignent brutalement un grand nombre d'animaux vont nous amener en masse aux urnes le 25 novembre prochain.

La loi fédérale sur les épizooties du 1<sup>er</sup> juillet 1966 a été modifiée à la quasi-unanimité (une voix contre et trois abstentions au Conseil national et unanimité au Conseil des Etats) le 16 mars 2012. Un référendum a été lancé notamment par des producteurs bio (le Bourgeon), le syndicat paysan Equiterre et une association opposée par principe aux vaccinations obligatoires. Il a abouti. Ce sera le seul objet soumis au vote à la fin du mois; il ne passe donc pas inaperçu.

Il est difficile de comprendre les raisons qui justifient cette modification législative. Si on en croit le message du Conseil fédéral, la maladie de la langue bleue et la grippe aviaire auraient mon-

tré «que la Suisse doit relever de nouveaux défis dans ce domaine». De plus, «un niveau élevé de santé animale est essentiel pour garantir la santé publique et accroître la compétitivité de l'agriculture sur les plans national et international. Les nouvelles bases légales permettent de maintenir la santé des animaux à un haut niveau [...]».

A quoi rime ce galimatias? A un accroissement des compétences fédérales, à une diminution des prérogatives cantonales et à un risque accru de pandémie législative accompagnée d'une fièvre de dépenses nouvelles.

Les inspecteurs du bétail, les éleveurs et les inspecteurs des ruchers, tous actifs sous l'égide des cantons, sont supprimés. Les cantons sont libérés de l'obligation d'allouer des indemnités en cas de perte d'animaux et sont privés, corollairement, du droit de prélever une taxe pour cela. C'est la Confédération, et même le Conseil

fédéral directement, qui est chargée de percevoir une taxe «pour une durée limitée auprès des détenteurs d'animaux pour financer des programmes de lutte contre les épizooties» (art.31a). La lutte contre ces maladies étant permanente, la «durée limitée» le sera aussi. Ce large blanc-seing donné au gouvernement fédéral lui permettra d'acquiescer des vaccins, de les distribuer gratuitement ou à prix réduit et d'exploiter des banques de vaccins. C'est l'une des raisons du référendum. Rien ne permet d'affirmer aujourd'hui qu'on pourrait instaurer une obligation explicite de vaccination, mais rien n'empêcherait l'Office vétérinaire fédéral de lier l'indemnisation du propriétaire d'un troupeau atteint à la condition d'une vaccination préalable.

Les référendaires craignent l'emballage de la machine administrative, éventuellement dopée aux intérêts des producteurs de vaccins. On a vu il n'y a

pas si longtemps un cas d'école avec l'OMS. Ses prescriptions coûteuses et inutiles ont été données sur la base d'avis d'experts qui se sont révélés par la suite peu indépendants des firmes pharmaceutiques.

Si cette modification législative était ratifiée, la Confédération serait non plus seulement vétérinaire-gendarme des épizooties, mais garante de l'hygiène et du mode de détention des animaux en Suisse. Ce n'est pas son rôle.

Depuis quelques semaines, l'unanimité des députés fédéraux se lézarde. L'UDC vient de recommander à une large majorité de rejeter ce texte.

Nous disons NON à un projet qui, pour reprendre les termes mêmes du Conseil fédéral «donne une plus grande marge de manœuvre à la Confédération et... renforce son action».

JEAN-MICHEL HENNY

## Gallimard perd confiance

Le 22 juillet 2011, le terroriste norvégien Anders Breivik faisait septante-sept victimes sur l'île d'Utøya. Le 24 août 2012, jugé coupable de ces septante-sept crimes, il est condamné à vingt et un ans de prison ferme.

Quelques semaines plus tard, Richard Millet, écrivain, essayiste et éditeur aux éditions Gallimard à Paris, publie l'*Eloge littéraire d'Anders Breivik*, aux éditions Pierre-Guillaume de Roux<sup>1</sup>. Antoine Gallimard avait en effet lui-même déclaré, après avoir publié son ouvrage polémique *Opprobre* en 2008, qu'il ne l'éditerait plus.

En 2006, Richard Millet avait largement favorisé l'attribution du Prix Goncourt à Jonathan Littell pour ses *Bienveillantes*. De même, cette année, son avis a pesé lourd dans la balance qui a finalement penché du côté de *L'Art français de la guerre* d'Alexis Jenni. Les massacres et la guerre, visiblement, ça le connaît.

«Je voudrais qu'on garde à l'esprit que je n'approuve pas les actes commis par Breivik même si c'est sur ces actes que je me pencherai, frappé par leur perfection formelle et donc, d'une certaine façon, par leur dimension littéraire.»

C'est par ces mots que débute le scandaleux mais désormais populaire pamphlet de Richard Millet. C'est aussi par ces mots que l'écrivain s'attire aujourd'hui l'une des foudres les plus violentes que l'histoire éditoriale française ait connues. Accusé de racisme et de nationalisme, quand ce n'est pas carrément de complicité criminelle, Millet se dit «fatigué par ce flot de haine qui le submerge». Ce qu'il voulait, lui, c'était provoquer la réflexion au sujet de la «perfection formelle» des actes commis par l'assassin Breivik, dont Millet admire explicitement l'exploit parce que «c'est quand même extraordinaire de pouvoir faire exploser un des bâtiments phare du gouvernement norvégien, en plein jour, et se rendre ensuite tranquillement en ville déguisé en policier et tuer soixante-dix-sept personnes sans que la police n'intervienne».

Dans les faits, Millet tente d'expliquer les actes de Breivik en invoquant, et par là en dénonçant, la perte de l'identité nationale des Etats occidentaux, l'islamisation de l'Europe et la fragilisation de ses racines chrétiennes. Ce serait donc à ses yeux par désarroi et en raison d'une perte de repères identitaires et religieux que Breivik

aurait subitement massacré septante-sept innocents. Soit.

A dire vrai et n'en déplaise aux juristes, cet article n'a pas pour objectif de trancher si oui ou non Millet, en expliquant les actes du terroriste, les approuve. Ce qui nous intéresse, ce sont les conséquences «politiques» qu'une telle publication parvient à provoquer au sein du monde éditorial français, en pleine rentrée littéraire.

En effet, après cette polémique autour d'un de ses membres, le comité de lecture des éditions Gallimard s'est résolu à évincer Richard Millet. Des auteurs tels que Jérôme Garcin, Tahar Ben Jelloun (Goncourt 1987) et Annie Ernaux se sont battus au point de faire appel à Antoine Gallimard lui-même pour éjecter au plus vite ce «nazi» de leurs rangs. Sont-ce là des mesures trop radicales? Gallimard aurait-il porté atteinte à la liberté d'expression de l'un de ses écrivains-éditeurs? Rappelons que ledit ouvrage scandaleux n'a pas été édité chez Gallimard mais aux éditions Pierre-Guillaume de Roux. Gallimard se serait-il donc mêlé d'une histoire qui ne regarde pas la maison? Ou, au contraire, ce licenciement était-il

nécessaire à l'entretien de son prestige? Devons-nous toujours dissocier la figure de l'écrivain de celle de l'éditeur, pourtant réunies en un seul homme?

Nous n'aurons pas la prétention de répondre à cette série de questions. Nous remarquerons seulement que, au nom d'une politique éditoriale et sans même qu'il ait concrètement été question du texte lui-même – on en est presque à se demander qui l'a vraiment lu –, Gallimard paie cher son honorable renommée littéraire. En effet, sans même avoir elle-même publié le texte, c'est la maison qui en fait les frais, c'est elle qui fait scandale, c'est elle qui fait la une; enfin, c'est elle qui rate sa rentrée littéraire. De Pierre-Guillaume de Roux, pourtant complice direct du contenu douteux de cet essai, c'est à peine si on connaît le nom. Mais qu'importe, la maison Gallimard ne pouvait pas se permettre d'abriter, même dans l'imaginaire populaire, le laudateur d'un assassin. Il est des erreurs qui ne pardonnent pas.

En effet, considérer le multiculturalisme européen et l'islamisation croissante comme facteurs de troubles à certains niveaux politico-sociaux est une chose. Mais mettre une série de septan-

te-sept meurtres commis par un seul et même individu au service de ce même constat en est une autre. L'on ne peut se servir d'un personnage comme Breivik pour dénoncer les conséquences néfastes du multiculturalisme européen. Un assassin n'est jamais un héros. Et cela d'autant moins sous prétexte de «perfection formelle du crime» ou de «beauté littéraire du mal et de l'horreur».

Quand bien même Millet déplore le fait que l'ironie de son titre, *Eloge littéraire de Breivik*, n'ait pas été perçue, il n'en demeure pas moins que si les questions qu'il pose sont dignes d'intérêt, la formule dont il se sert est déplorable. C'est précisément sur la forme que celui qui voulait faire l'«éloge formel» d'un massacre s'est trompé. Même si la question est bonne, on ne la pose pas sans avoir levé la main; c'est une affaire de tenue.

Antoine Gallimard n'a plus confiance en Richard Millet et il en a tiré la conséquence.

CHARLOTTE MONNIER

<sup>1</sup> Richard Millet, *Langue fantôme* suivi de *Eloge littéraire d'Anders Breivik*, Paris, Edition Pierre-Guillaume de Roux, 2012.

## Aspects de la vie vaudoise

### Les tourelles de 15 de Dailly

(fm/pgb) Au-dessus de Morcles, contrôlant le défilé de Saint-Maurice, se trouve le fort de Dailly, construit à la toute fin du XIX<sup>e</sup> siècle et modifié plusieurs fois dans le courant du XX<sup>e</sup> siècle. Parmi les nombreuses pièces d'artillerie qui y ont été enterrées à différentes époques, on doit citer les deux impressionnantes tourelles de 15 centimètres (diamètre de la munition) «T1» et «T2», construites en pleine guerre froide. Un ouvrage collectif, rédigé sous la responsabilité du colonel Pascal Bruchez avec notamment une contribution de notre ami et rédacteur Pierre Rochat, vient de sortir de presse; il retrace, en un peu plus de 200 pages, les soixante ans d'histoire de ces prototypes de canons capables de tirer jusqu'à une distance de trente kilomètres. Avec leur vaste installation souterraine, ils constituent, selon le commandant de corps Dominique Andrey, auteur de la préface, «un patrimoine historique et militaire, mais aussi un patrimoine technologique de ce qui pouvait être réalisé en matière de télécommande et d'automation de gros systèmes au milieu du XX<sup>e</sup> siècle». Cet ouvrage peut

être commandé sur le site [www.asmem.ch](http://www.asmem.ch) (Association Saint-Maurice d'études militaires) au prix de 45 francs. On peut aussi y obtenir, pour 25 francs, un DVD sur le fort de Dailly, réédition, remaniée et enrichie, d'un film réalisé lors du dernier cours de répétition du Régiment de Forteresse 19 en 1994.

### Mme de Warens à Vevey

(fm) Si vous n'êtes pas (encore) saturé du tricentenaire Rousseau, vous ne manquerez pas de visiter la petite mais substantielle exposition que le Musée historique de Vevey consacre jusqu'au 6 janvier 2013 à l'amie, maîtresse et bienfaitrice de Jean-Jacques, Madame de Warens. Les nombreux documents, peintures et objets réunis permettent au visiteur de découvrir la vie mouvementée de cette femme née Françoise-Louise de la Tour en 1699, à Vevey, dans une famille de petite noblesse protestante. A 14 ans, elle épouse Sébastien Isaac de Loys, seigneur de Warens. En 1726, elle fuit Vevey pour se rendre à Annecy où elle se convertit au catholicisme, au grand dam de sa famille et de ses concitoyens du Pays de Vaud. C'est là qu'en 1728

elle ouvre sa porte à un jeune apprenti genevois, lui aussi en fuite, Jean-Jacques Rousseau, lequel, bien des années plus tard, décrira dans ses *Confessions* tout l'amour et la reconnaissance qu'il eut pour cette femme qu'il appelait «maman». [Musée historique de Vevey, rue du Château, ouvert du mardi au dimanche de 11h à 17h. Entrée libre]

### Le meilleur fromage suisse 2012 est vaudois!

(fm) Le Vacherin Mont-d'Or de Charles et Patrick Hauser, au Lieu, a reçu le titre de champion suisse toutes catégories lors des championnats suisses du fromage qui se sont déroulés le 28 septembre dernier à Bellinzzone. Ce prix est d'autant plus bienvenu que la saison du vacherin vient de commencer; il rejaillit également sur les autres producteurs de cette AOC typiquement vaudoise. A noter aussi les victoires, dans leur catégorie, de l'Etivaz de Roger Henchoz à Château-d'Éx, de la *ricotta* d'Eric André à Penthaz et du Maréchal de Jean-Michel Rapin à Granges-Marnand. Félicitations à tous ces producteurs et bravo pour la qualité et le sérieux de leur travail.

## Les guides de Lausanne

Les passants qui, le samedi 27 octobre, se trouvaient à la Palud ont pu voir, au milieu des bancs des maraîchers, le stand des «Guides d'accueil de Lausanne» qui fêtaient leur 25<sup>e</sup> anniversaire et invitaient le public à pénétrer dans l'Hôtel de Ville pour assister à quelques saynètes illustrant l'histoire de Lausanne.

Au cours de l'hiver 1986-87, dix-sept personnes se sont réunies sous l'égide du «Mouvement des Aînés» (MDA) dans l'intention de faire mieux connaître leur ville et d'apporter un complément au travail des guides professionnels. Ces audacieux portaient de rien et n'avaient aucune expérience du métier. Il leur fallut tout inventer: quels monuments présenter? Où trouver les renseignements nécessaires? Comment en tirer des exposés brefs, vivants et solidement documentés?

Sans aucun mandat officiel, ils se mirent à l'ouvrage. Au printemps 1987, ils étaient prêts. Encore fallait-il se faire connaître et attirer le public. Le résultat de la première saison fut bien maigre: du printemps à l'automne une cinquantaine de personnes seulement répondirent à leur invitation. De quoi se décourager et tout laisser tomber.

Mais c'étaient des opiniâtres, passionnés par leur ville et par le désir de la faire connaître. Ils se remirent donc au travail pendant l'hiver, enrichirent leur documentation, développèrent leur matériel de propagande. La fortune sourit aux audacieux, dit-on: en 1988 quelques centaines de personnes répondirent à leur invitation. Aujourd'hui et depuis plusieurs années, le nombre annuel des visiteurs dépasse largement les 10000. L'année où les «Journées du patrimoine» permirent d'ouvrir au public le Château et le pavillon Levade en face de la cathédrale, le nombre des visiteurs dépassa 14000.

Où peut-on trouver les guides?

- Du 2 mai au 30 septembre, tous les jours (sauf les dimanches et jours fériés), deux guides attendent les

visiteurs à la Palud à 10h00 et 14h30 pour «visiter Lausanne à pied». Après avoir pénétré dans l'Hôtel de Ville, on monte à la cathédrale, en passant par le palais de Rumine et le Château, soit en se dirigeant sur l'église de St-François, la rue de Bourg et le Pont Bessières. Après la visite de la cathédrale, on redescend à la Palud par les Escaliers-du-Marché. La balade dure deux heures.

- Chaque matin (10h00 et 11h00) et chaque après-midi (14h30 et 15h30), un guide est à disposition pour une visite gratuite de la cathédrale. D'autres visites occasionnelles peuvent être proposées (Mon-Repos, le Désert, Lausanne estivale, par exemple).

Il va sans dire qu'en plus des permanences de la belle saison, les guides sont à disposition toute l'année pour les très nombreux groupes et classes qui en font la demande. Plusieurs guides sont capables de présenter Lausanne en allemand, suisse-allemand, anglais, italien, espagnol.

Cet été, nous avons eu le plaisir de faire visiter la cathédrale non seulement à des Vaudois, des Suisses, de nombreux Français, des Allemands, des Belges, des Russes, mais aussi à des ressortissants des Etats-Unis, du Canada, d'Amérique latine et d'Afrique. Tous heureusement comprenaient le français. Il va sans dire qu'il faut souvent s'adapter à des situations insolites. On est quelque peu interloqué quand une institutrice du quartier de Malley arrivant avec sa classe devant la cathédrale déclare: «Je vous informe que presque tous mes élèves sont musulmans.»

Autre épisode inattendu: téléphone du secrétariat: «Etes-vous libre samedi matin? C'est une visite demandée pour un enterrement. – Comment, pour un enterrement? – Oui, un enterrement de vie de jeune fille». C'est ainsi que nous passâmes une heure fort agréable à la

cathédrale avec la future épouse entourée d'une douzaine d'amies. Quoi de mieux que de commencer la fête par une visite de notre monument national vaudois!

Comment devenir guide de Lausanne? Tous les deux ans, un cours de formation (le prochain en automne 2013 est organisé d'octobre à avril). On suit d'abord une matinée de formation historique dont nous avons été chargé depuis une quinzaine d'années. En partant de la *Lousonna* romaine et jusqu'à l'époque moderne, les candidats doivent acquérir un clair schéma des différentes périodes de l'histoire vaudoise et lausannoise. Ils pourront ainsi situer les divers édifices dans le contexte historique où ils ont été construits. Ensuite, les candidats s'en iront à travers la ville, sous la conduite de guides expérimentés, visiter successivement les divers bâtiments qu'ils auront à présenter. Il va sans dire qu'ils reçoivent chaque fois une documentation appropriée qu'ils auront à assimiler tout au long de l'hiver.

Les futurs guides présenteront aussi devant tous les guides réunis un travail de candidature. Cet exposé de dix minutes sur un sujet de leur choix est un test important pour voir s'ils savent s'exprimer en public, présenter un exposé de manière vivante et concise.

ERNEST JOMINI

### † Jean-Claude Oulevey

Le 27 octobre, M. Jean-Claude Oulevey s'est éteint à l'âge de 84 ans. Plutôt réservé, il devait être mis en confiance pour révéler son naturel jovial et passionné. Cet enseignant, devenu directeur des écoles primaires de Coppet, était intéressé par tout ce qui touche à l'aventure humaine, visitant avec son épouse de nombreux pays du globe. Dévoreur de livres, il appréciait le graphisme soigné et l'odeur particulière de l'encre d'imprimerie encore fraîche. Internet lui permit de consulter régulièrement les articles de réflexion des grands journaux ainsi que les pages drôles qu'il communiquait à un large cercle d'amis.

Passionné de musique, il fut l'un des membres fondateurs du Chœur des jeunes d'André Charlet. Il obtint un certificat d'orgue avec Georges Cramer au Conservatoire de Lausanne et participa chaque année aux voyages culturels des Amis de l'orgue sous la houlette d'André Luy.

Au printemps, avant d'affronter le public, ils devront assurer un tour de ville au côté d'un guide expérimenté. Si l'examen est réussi, ils pourront alors fonctionner de manière autonome. Tous les deux ans, une nouvelle volée d'une dizaine de guides vient renforcer la cinquantaine de guides actuellement en fonction.

Pendant l'hiver, les guides se rencontrent une fois par mois pour résoudre les problèmes pratiques du groupement et aussi pour écouter un conférencier venu de l'extérieur présenter un sujet concernant la vie vaudoise ou lausannoise. Occasion pour tous les guides de parfaire leur formation et de réviser leur discours en fonction des recherches historiques et artistiques récentes.

Quasi bénévoles et créés sans aucun mandat officiel, les «Guides d'accueil de Lausanne» sont maintenant reconnus par l'Etat de Vaud et la Ville de Lausanne. Ils ont aussi essaimé à Montreux, Morges, Nyon et Yverdon où des groupes semblables se sont formés.

Un prochain article nous permettra de suivre la tournée d'un guide à travers notre capitale, occasion de nous replonger dans l'histoire vaudoise et lausannoise.

### Qui a écrit cela?

Le «plombier polonais», effectuant son travail avec célérité et pour une rémunération dérisoire, est l'une des allégories de la libre circulation en Europe. Elle effraie tant l'artisan helvétique (qui craint le concurrent) que le représentant syndical (qui craint la sous-enchère salariale). Mais, aux dernières nouvelles, la Suisse semble plus avoir à craindre des médecins spécialisés que des plombiers. La présence de ressortissants polonais volant la vedette dévolue aux Helvètes connaît au moins un précédent de taille:

*Au début de 1898 [...], le palais du parlement [fédéral] était en construction. L'architecte Auer, qui dirigeait les travaux, s'y promenait souvent, s'efforçant de les activer. Il avait des difficultés avec les artistes, en particulier avec le sculpteur Rodo de Niederhäusern (Nid de Roses, comme nous l'appelions dans l'intimité), qui attendait souvent l'inspiration pour se mettre au travail et faisait de fréquentes fugues à Genève. Un jour, rentrant d'une de ces absences, il trouve, à la porte de son atelier, une série de traits à la craie attestant le nombre de visites infructueuses qu'y avait faites l'architecte. Au bas, on pouvait lire: «Venu 14 fois!» Rodo laisse l'inscription, mais appose un zéro après le chiffre.*

*Il se remit cependant à son travail, c'est-à-dire à l'exécution de l'Helvé-*

*tie, qui est juchée aujourd'hui sur le fronton du palais. Très consciencieusement, il avait d'abord exécuté un nu et s'occupait de le draper harmonieusement pour le livrer au tailleur de pierre. Il n'avait pas poussé le scrupule national jusqu'à rechercher un modèle dans l'Emmental ou les petits cantons. C'était une belle fille venue de Pologne et qu'il avait enlevée à la troupe de l'Espérance, un café-concert de Plainpalais. La police bernoise lui avait même fait à ce sujet des misères, mais grâce aux conseils d'un magistrat qui protégeait volontiers les artistes, il eut le dernier mot.*

Ce texte est de George Bovet, ancien chancelier de la Confédération, in *Chemin faisant – Trente ans de souvenirs*, (Au Cheval Ailé, Genève, 1945, pp. 11-12).

Monsieur Jean-Philippe Chenaux, de Lausanne, qui nous a fait parvenir ce savoureux extrait, gagne un abonnement d'une année à *La Nation*. Si, comme lui, vous désirez bénéficier d'un tel abonnement, envoyez une proposition de citation dûment référencée, les coordonnées de l'expéditeur et la mention «Qui a écrit cela?» à courrier@ligue-vaudoise.ch ou sous pli à *La Nation*, C.P. 6724, 1002 Lausanne. Les textes publiés dans nos colonnes donnent droit à l'abonnement.

Membre de la Ligue vaudoise, il fut un homme d'une grande fidélité à son Eglise, à son pays et à ses amis. Pendant longtemps, il fit partie de l'équipe des correcteurs de *La Nation*. Etabli depuis sa retraite à Echallens, il participa régulièrement à la vie de la paroisse et aux conférences de l'Université du 3<sup>e</sup> âge. Il fonctionna plusieurs années comme chauffeur bénévole, n'oubliant pas de visiter ses amis malades, anciens camarades du Collège de Payerne ou de l'Ecole normale de Lausanne.

Jean-Claude Oulevey pratiquait quotidiennement l'office divin. Gravement atteint dans sa santé, il sentit la mort approcher et l'accepta avec une grande sérénité.

Nous exprimons notre vive sympathie à ses enfants et petits-enfants. Nous maintiendrons sa mémoire.

LA RÉDACTION

### Le Coin du Ronchon

#### Plutôt un plombier polonais qu'un prof vaudois

Les petits, les «sans grade» sont les laissés pour compte de notre société de plus en plus inégalitaire, tandis que «les riches» sont toujours privilégiés... Refrain connu.

Et voici que *24 heures*, dans son édition du 30 octobre, publie un article sur la manière dont les gérances immobilières choisissent leurs locataires. Ah chic! On va pouvoir s'en donner à cœur joie à dénoncer les passe-droits accordés aux nantis et les discriminations envers les pauvres! Jugez plutôt:

«Dans le milieu, tout le monde sait que de nombreuses gérances éliminent les dossiers de candidats en raison de leur métier, révèle une professionnelle d'une régie de la place qui souhaite garder l'anonymat. C'est le cas des médecins, des avocats et des enseignants.» Une information confirmée

*anonymement par plusieurs professionnels de la branche. La cause? Ces personnes auraient tendance à contester le loyer initial d'un appartement une fois le bail signé.*

Ah? Les médecins, les avocats et les enseignants? Une forme particulièrement perverse de racisme anti-riches, si l'on comprend bien... Peut-être parce que les professions plus modestes sont moins gangrénées par les réflexes contestataires de gauche! A moins que ce ne soit tout simplement parce que l'apprentie de la gérance, formée par une école vaudoise visant l'excellence et l'égalité des chances, a plus de facilité à écrire «plombier» qu'«otorhinolaryngologiste» ou «expert en pédagogie socio-comportementale».

LE RONCHON